

POLICE LOCALE DE
SERAING-NEUPRÉ
5278

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE POLICE
DU 11 SEPTEMBRE 2017

Sous la présidence d'Alain MATHOT, Bourgmestre de Seraing
M. le Président ouvre la séance à 19 h 17

SÉANCE PUBLIQUE

Il est procédé à l'appel nominal.

Excusé(s) : Mmes GELDOF, KRAMMISCH, MM. LAEREMANS, ONKELINX, Membres.

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2017, dernière en date, ayant été tenu à disposition des membres conformément aux dispositions légales en la matière, le Conseil de police, unanime, dispense M. le Secrétaire de la lecture des décisions prises au cours de ladite séance et approuve le procès-verbal à l'unanimité.

M. le Directeur général donne lecture de la correspondance :

Nous avons reçu, sur base de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, trois courriels sollicitant l'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour de la présente séance.

Ces demandes émanent de MM. RIZZO et CULOT et font l'objet des points 51.1 à 51.3.

LE CONSEIL,

OBJET N° 1 : Remplacement de Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, Bourgmestre de NEUPRE, en qualité de conseiller de police. Vérification des pouvoirs et installation d'un candidat valablement présenté, suite au désistement du suppléant.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (LPI), telle que modifiée, et plus particulièrement ses articles 12, 14, 15, 19, 20 bis et 21 bis ;

Vu la délibération du conseil communal de Neupré du 16 juin 2017 relative à la prestation de serment de M^{me} Virginie DEFRANG-FIRKET en qualité de Bourgmestre de NEUPRE;

Vu la délibération du 3 décembre 2012 par laquelle le conseil communal de NEUPRE procédait à l'élection en son sein de des membres du conseil de police de SERAING-NEUPRE, élection validée par arrêté du collège provincial le 20 décembre 2012 ;

Attendu que le suppléant en ordre utile de M^{me} DEFRANG-FIRKET, M. Marcel ROUFFART, désigné comme Président du conseil communal de Neupré, s'est désisté en sa qualité de suppléant et qu'en conséquence, il convenait de présenter un candidat au remplacement de M^{me} DEFRANG-FIRKET en qualité de conseiller de police, conformément aux dispositions de l'article 19 de la LPI;

Vu l'acte de candidature de M^{me} Sandra CAPRASSE, conseiller communal à NEUPRE, présenté conformément aux dispositions susvisées par les élus ayant signé l'acte de candidature de M^{me} DEFRANG-FIRKET en vue de son remplacement en qualité de conseiller de police ;

Attendu que M^{me} Sandra CAPRASSE remplit la condition d'éligibilité énoncée par l'article 14 de la LPI et a déclaré sur l'honneur ne se trouver dans aucun des cas d'incompatibilité de parenté ou alliance visés par l'article 15 de la LPI ;

Vu la délibération prise en séance du 31 août 2017 par le conseil communal de Neupré, actant la désignation de M^{me} Sandra CAPRASSE en qualité de membre effectif du conseil de police de SERAING-NEUPRE en remplacement de M^{me} DEFRANG-FIRKET,

Attendu qu'en conséquence, il convient d'installer M^{me} Sandra CAPRASSE en cette qualité ;

Vu la décision du collège de police du 30 août 2017 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

M. Alain MATHOT, Président du collège de police, invite à prêter serment entre ses mains, conformément à l'article 20 bis de la LPI : "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge."

M^{me} Sandra CAPRASSE ayant prêté le serment prescrit par le décret, M. le Président la déclare installée en qualité de membre du conseil de police de SERAING-NEUPRE.

Il adresse ses félicitations à M^{me} CAPRASSE et lui souhaite la bienvenue.

M^{mes} KRAMMISCH et GELDOF entrent en séance

M. le Président présente le point.

Aucune remarque ni objection.

Ce point n'appelle pas de vote.

OBJET N° 2 : Modification de l'ordre de préséance des membres du conseil de police.

Vu l'article 27 de la loi organisant une police intégrée, structurée à deux niveaux (LPI), en ce qu'il renvoie - mutatis mutandis - à l'article L1122-18 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, relatif notamment au tableau de préséance des membres du conseil communal ;

Vu l'article 2 du règlement d'ordre intérieur du conseil de police fixant les modalités d'établissement du tableau de préséance des membres du conseil de police, en application de l'article susvisé ;

Vu sa délibération n° 2 du 21 janvier 2013 arrêtant le tableau de préséance des membres du conseil de police, telle que modifiée par ses délibérations n°s 2 du 21 janvier 2013, 2 du 25 février 2013, 2 du 21 mai 2013, 3 du 21 mars 2016 et 2 du 19 juin 2017 ;

Vu sa délibération n° 1 de ce jour relative à l'installation de M^{me} Sandra CAPRASSE en qualité de conseiller de police, en remplacement de Mme DEFRANG-FIRKET ;

Attendu qu'il convient d'actualiser le tableau de préséance du conseil de police ;
Vu la décision du collège de police du 30 août 2017 arrêtant l'ordre du jour du conseil de police,

MODIFIE

le tableau de préséance en inscrivant, directement après de nom de M. Samuel RIZZO, celui de Mme Sandra CAPRASSE (19), comme suit :

LEGISLATURE 2012-2018

TABEAU DE PRESEANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE POLICE DE SERAING-NEUPRE

	Nom, prénoms et adresse	date de naissance	Date de la première élection	Date d'entrée en fonction	Nombre de voix obtenues à la dernière élection (parité ancienneté)	Observations
1.	TODARO Salvatore	07.08.1948	29.01.2001	02.04.2001		
2.	THIEL Jean	03.09.1961	29.01.2001	25.02.2002		
3.	GELDOF Julie	17.08.1978	26.12.2006	22.01.2007	19	
4.	LAEREMANS Jacques	22.01.1959	26.12.2006	22.01.2007	19	
5.	DECERF Alain	15.09.1958	26.12.2006	22.01.2007	19	
6.	SCIORTINO Carmelo	23.10.1955	26.12.2006	22.01.2007	15	
7.	DELIEGE Christel	06.07.1972	03.12.2012	21.01.2013	20	
8.	ROBERT Damien	09.11.1978	03.12.2012	21.01.2013	20	
9.	KRAMMISCH Muriel	16.12.1987	03.12.2012	21.01.2013	19	
10.	NAISSE Grégory	03.09.1985	03.12.2012	21.01.2013	19	
11.	ROSENBAUM Suzanne	24.11.1953	03.12.2012	21.01.2013	19	
12.	MAYERESSE Robert	17.06.1945	03.12.2012	21.01.2013	19	
13.	ONKELINX Alain	20.12.1956	03.12.2012	25.02.2013	19	
14.	LAMMERETZ Marc	17.01.1961	03.12.2012	21.01.2013	6	
15.	VALESIO Anne-Françoise	26.05.1970	03.12.2012	21.01.2013		Suppléante de M. Yves WALTHERY
16.	BARBIER Jean-Claude	15.01.1941	03.12.2012	25.02.2013		Suppléant de M. JP D'INVERNO
17.	BUDINGER Andrée	03.07.1950	03.12.2012	21.05.2013		Suppléante de M. BAGCI
18.	RIZZO Samuel	13.11.1979	Désigné sur présentation le 22.05.2017	19.06.2017		Remplacement de M. CULOT
19.	CAPRASSE Sandra	30.01.1976	Désignée sur présentation le 31.08.2017	11.09.2017		Remplacement de Mme DEFRANG-FIRKET

M. le Président présente le point.
Aucune remarque ni objection.
Ce point n'appelle pas de vote.

OBJET N° 3 : Troisième cycle de mobilité 2017. Appel à mobilité.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police ;

Vu l'arrêté royal du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel de police ;

Vu la circulaire GPI 15 du 24 janvier 2002 concernant la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de la police structuré à deux niveaux, à l'usage des autorités locales responsables des zones de police ;

Vu l'arrêté royal du 20 décembre 2005 portant modification de divers textes relatifs à la position juridique du personnel des services de police ;

Attendu qu'il y a lieu de déclarer vacants un emploi au cadre officier (commissaire de police du service proximité), deux emplois au cadre moyen (inspecteur principal de proximité et inspecteur principal police secours) et quatre emplois au cadre de base (inspecteur de

proximité, inspecteur maître-chien, inspecteur roulage et inspecteur police secours) et de prévoir l'ouverture de réserve de recrutement pour chaque place ;

Vu la décision du collège de police du 30 août 2017 arrêtant l'ordre du jour du conseil de police,

DÉCIDE

par 17 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 17 :

1. de déclarer vacants un emploi au cadre officier (commissaire de police au service proximité), deux emplois au cadre moyen (inspecteur principal de proximité et inspecteur principal police secours), quatre emplois au cadre de base (inspecteur de proximité, inspecteur maître-chien, inspecteur roulage et inspecteur police secours) et de prévoir l'ouverture de réserve de recrutement pour chaque place ;
2. de déterminer comme suit les documents de vacance d'emploi à communiquer à la Direction de la mobilité et de la gestion des carrières :

ZP – 5278 : SERAING-NEUPRÉ

CADRE OPÉRATIONNEL - CADRE OFFICIER

Chef de service du service proximité

1. Catégorie (s) de personnel qui peut (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi

Personnel Ops - Cadre Officier – Commissaire de police

2. Description de la fonction :

- Travailler sous l'autorité du directeur du département « proximité »
- Organiser le service et les tâches liées selon le modèle de "police de proximité"
- Veiller particulièrement à l'approche transversale dans la résolution des problèmes en développant et entretenant des partenariats internes et externes dont la gestion des indicateurs
- Faire toute proposition dans le but d'améliorer le fonctionnement du service (management participatif)
- Veiller à respecter en toute loyauté à la vision édictée
- Exercer une fonction de contrôle sur base de la circulaire CP 3
- Répondre à tout appel relatif à l'exécution du service et veiller à utiliser les possibilités statutaires à bon escient
- Etre responsable de l'aspect « bien-être au travail », en planifiant les activités de services selon les règles statutaires, en privilégiant une harmonie au sein du service, en faisant preuve d'une totale transparence, en installant une politique de travail visant à éviter, et à défaut en apaisant, directement tout conflit naissant
- Veiller au respect du matériel, à son bon fonctionnement et au juste approvisionnement dans l'intérêt du service sur base d'un modèle de gestion dit de bon père (bonne mère) de famille
- Veiller à la qualité des devoirs rédactionnels, tant sur le fond que sur la forme ainsi que le respect des délais de transmission édictés par les autorités
- Veiller à la qualité, à la justesse, de la transmission de l'information dans l'intérêt de la résolution des enquêtes (RIR, RAR, DOS ...)
- Veiller à la planification et à la réalisation des opérations en concertation avec le département de l'optimisation, à l'implication ses collaborateurs en y participant de manière active prioritairement dans le domaine du phénomène des stupéfiants
- Réagir à l'émergence de tout phénomène, veiller à l'exécution des patrouilles puis en assurer les compte-rendu sur base de compteurs et autres indicateurs de travail
- Participer à la tenue à jour de la documentation locale
- Gérer tout événement majeur tant judiciaire qu'administratif en collaboration avec les différents départements de la police locale de Sn et de l'Officier de police administrative de garde
- Faire rapport le plus rapidement possible au directeur de département ou au chef de corps en son absence de tout événement particulier soit grave ou à risque de retentissement médiatique
- Participer et veiller à une présence obligatoire lors des réunions des comités de quartier organisées par l'autorité administrative et en assurer le suivi
- S'impliquer dans la gestion de la voirie afin d'améliorer la sécurité routière
- Participer aux réunions internes, organisées par le directeur de département
- Participer au rôle des Officiers de permanence de garde
- Favoriser et faire preuve d'un esprit de service

Risques potentiels liés à :

- Risques spécifiques (Poste de sécurité)
- Agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses
- Stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis

- Exposition à un agent chimique et/ou biologique
- Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
- Utilisation de moyen incapacitant
- Irritation, intoxication, infection
- Contraintes physiques (conditions ergonomiques)
- Travail sur écrans
- Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
- Intempéries
- Inconfort, Maladies
- Travail de nuit et vacations irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale
- Perturbation du biorythme
- Contraintes mentales et charge psychosociale
- Agressions entraînant un stress post-traumatique
- Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
- Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

3. Profil souhaité :

a) compétences spécifiques

- Etre apte au travail sur le terrain
- Etre en possession du permis de conduire

b) compétences

- Participer à un échange d'idées à propos des tâches courantes
- Comprendre et utiliser des documents articulant des logiques différentes et/ou comportant une information sortant du contexte habituel
- Rédiger des documents de types et de complexités divers, liés au contexte habituel de travail
- Identifier l'information pertinente dans un ensemble de données complexes et inhabituelles et concevoir un message clair et adapté
- Adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation
- Situer son domaine d'activité par rapport aux domaines voisins, en comprendre les processus clés et le fonctionnement
- Posséder une connaissance approfondie des bases théoriques liées à la fonction, les appliquer à des situations inhabituelles et complexes
- Appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes
- Déterminer des objectifs pour soi-même et pour autrui en cohérence avec les grandes orientations de l'organisation
- Moduler un programme de travail selon la nouveauté et la complexité de la situation en appliquant les opérations adéquates requises
- Donner des instructions adaptées selon les circonstances de l'exécution et la complexité de l'activité considérée
- Adapter le suivi des objectifs de l'équipe et la gestion des moyens alloués selon les diverses situations rencontrées
- Repérer les tensions et les satisfactions présentes dans le groupe et adapter son action en conséquence pour renforcer la cohésion et l'enthousiasme au sein du groupe
- Au travers des diverses activités du groupe, montrer l'importance de l'objectif commun et augmenter l'adhésion du groupe à celui-ci
- Planifier et fixer des priorités dans des tâches complexes ; pouvoir intégrer l'incertitude dans la planification
- Adapter sa prise de décision à la nouveauté et/ou la difficulté des situations rencontrées ; pouvoir y intégrer l'incertitude
- Avoir une influence sur le fonctionnement du groupe, lui donner une orientation répondant à la diversité des circonstances rencontrées, en cohérence avec la stratégie de l'organisation
- Etre détenteur de la formation fonctionnelle judiciaire recherche
- Avoir suivi la formation continue recours aux indicateurs
- Avoir suivi la formation continue gestion d'enquête
- Avoir suivi la formation continue en matière de drogues naturelles et synthétiques
- Avoir suivi des formations continues en matière de police administrative, circulation routière

4. Lieu habituel de travail : La zone de police de Seraing-Neupré dans son entièreté

5. Renseignements complémentaires : Direction du personnel, Rue de la Bouteille, 65 à 4100 Seraing.

6. Date ultime d'introduction des candidatures : Laisser à l'appréciation du DGP/DPM
7. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer : A déterminer ultérieurement par le chef de zone
8. Évaluation spécifique : Néant
9. Compétences particulières : Néant
10. Emploi vacant à la date : 1^{er} janvier 2018
11. Composition de la commission de sélection : Néant
12. Tests d'aptitude : Test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou interview en fonction du nombre de candidats

ZP – 5278 : SERAING-NEUPRÉ
CADRE OPÉRATIONNEL - CADRE MOYEN

Adjoint de proximité

1. Catégorie (s) de personnel qui peut (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi

Personnel Ops - Cadre Moyen – inspecteur Principal

2. Description de la fonction :

- Travailler sous l'autorité du chef du commissariat de proximité auquel il est attaché structurellement
- Appliquer les directives du dirigeant, inhérentes au fonctionnement du travail de quartier
- Assurer une mission d'encadrement fonctionnel et opérationnel selon les principes de l'excellence de la fonction de police
- Assurer une gestion qualitative des devoirs sur les bases de la police administrative et de la police judiciaire
- Organiser le contrôle du travail sur base de la circulaire dénommées « CP3 »
- Aider et orienter les collaborateurs dans l'utilisation des logiciels à disposition
- Surveiller journalièrement le respect des règles en matière de gestion d'un quartier, orienter la stratégie dans une attitude pro active en faisant constater les infractions selon la politique interne définie
- Organiser des actions visant le respect du règlement général de police
- Analyser les plaintes, faire rédiger les devoirs dans le respect des instructions légales notamment en finalisant les dossiers dans les délais prescrits
- S'assurer de la transversalité de l'action au sein du département en appliquant le principe de la polyvalence nuancée
- S'engager à formaliser les objectifs de travail à ses collaborateurs et participer activement aux opérations planifiées
- Assurer l'intérim du dirigeant du commissariat s'il est désigné à ce titre
- Faire preuve d'un esprit de service
- Participer activement aux formations instaurées plus particulièrement celles visant la maîtrise de la violence

Risques potentiels liés à :

- Risques spécifiques (Poste de sécurité)
- Agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses
- Stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis
- Exposition à un agent chimique et/ou biologique
- Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
- Utilisation de moyen incapacitant
- Irritation, intoxication, infection
- Contraintes physiques (conditions ergonomiques)
- Travail sur écrans
- Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
- Intempéries
- Inconfort, Maladies
- Travail de nuit et vacations irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale
- Perturbation du biorythme
- Contraintes mentales et charge psychosociale
- Agressions entraînant un stress post-traumatique
- Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
- Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

3. Profil souhaité :

a) compétences spécifiques

- Etre apte au travail sur le terrain

- Etre en possession du permis de conduire
- b) compétences
- Pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes
 - Comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement
 - Rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel
 - Identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif
 - Adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation
 - Situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales
 - Approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes
 - Appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes
 - Dans son fonctionnement habituel, agir selon les objectifs fixés
 - Appliquer un programme de travail enchainant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte de fonctionnement
 - Donner des instructions liées à des activités complexes mais relevant du fonctionnement habituel de l'équipe
 - Suivre la réalisation des objectifs de l'équipe et gérer les moyens mis à disposition dans le cadre du fonctionnement habituel
 - Repérer les tensions et les satisfactions présentes dans le groupe et adapter son action en conséquence pour renforcer la cohésion et l'enthousiasme du groupe
 - Dans le cadre du fonctionnement habituel du groupe, convaincre le groupe de l'importance de l'objectif commun
 - Planifier les activités courantes, relevant du fonctionnement habituel du groupe
 - Prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes
 - Avoir une influence sur le groupe dans son fonctionnement habituel et pouvoir lui donner une orientation dans le sens souhaité par l'organisation
4. Lieu habituel de travail : La zone de police de Seraing-Neupré dans son entièreté
5. Renseignements complémentaires : Direction du personnel, Rue de la Bouteille, 65 à 4100 Seraing.
6. Date ultime d'introduction des candidatures : Laisser à l'appréciation du DGP/DPM
7. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer : A déterminer ultérieurement par le chef de zone
8. Évaluation spécifique : Néant
9. Compétences particulières : Néant
10. Emploi vacant à la date : 1^{er} janvier 2018
11. Composition de la commission de sélection : Néant
12. Tests d'aptitude : Test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou interview en fonction du nombre de candidats

ZP – 5278 : SERAING-NEUPRÉ
 CADRE OPÉRATIONNEL - CADRE MOYEN
inspecteur principal police secours

1. Catégorie(s) de personne qui peu (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :

Personnel Ops – Cadre moyen – inspecteur principal de police

2. Description de la fonction :

- Travailler sous l'autorité du directeur du département police secours
- Veiller journallement à engager ses collaborateurs sur le territoire local afin de garantir une forme de visibilité en des endroits stratégiquement décidés comme les abords des établissements scolaires, les carrefours et/ou autres « points noirs » afin de garantir la sécurité routière mais aussi la fluidité de la circulation
- Organiser spontanément cette visibilité au départ de l'outil dénommé « orbit » afin d'optimiser ces moments de surveillance
- Assurer une gestion qualitative des accidents de la circulation et autres collisions sur le plan administratif et judiciaire (gestion des « PIM », PV et SAC roulage)
- Organiser le contrôle du travail sur base de la circulaire CP 3
- Aider et orienter les collaborateurs dans l'utilisation du logiciel requis et autres outils à disposition pour établir les plans relatifs aux accidents et autres collisions constatés
- Surveiller journallement le respect des règles en matière de circulation routière en général, orienter la stratégie dans une attitude pro active en faisant constater les infractions selon la politique interne édictée dans le plan d'actions ;

- Utiliser et assurer la formation de ses collaborateurs sur les outils tels que les caméras dites « ANPR », les radars (fixe et/ou mobile) vitesse, la voiture tonneau
- Organiser des actions visant le respect des règlements généraux de police de la ville de Seraing et de la commune de Neupré
- Analyser les plaintes, fait rédiger des devoirs dans le respect des instructions légales notamment en finalisant les dossiers dans les délais prescrits
- S'engager à formaliser des objectifs de travail à ses collaborateurs dans une voire deux des matières spécialisées de roulage (comme la conduite sous influence de drogue au volant, les excès de vitesse, ...) et participer aux contrôles planifiés
- S'assurer de la transversalité de l'action au sein du département police secours en appliquant le principe de la polyvalence nuancée ;
- Analyser les réponses accordées aux appels relatifs à l'exécution du service et veiller à utiliser les possibilités statutaires à bon escient
- Représenter la police locale en qualité de pilote au sein des concertations opérationnelles ;
- Justifier d'une expérience en matière de mobilité
- Faire preuve d'un esprit de service
- Participer activement aux formations instaurées plus particulièrement celles visant la maîtrise de la violence

Risques potentiels liés à :

- Risques spécifiques
- Poste de sécurité
- Agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses
- Stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis
- Exposition à un agent chimique et/ou biologique
- Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
- Utilisation de moyen incapacitant
- Irritation, intoxication, infection
- Contraintes physiques (conditions ergonomiques)
- Blessures, maladies du dos ou autres
- Travail sur écrans
- Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
- Intempéries
- Inconfort, Maladies
- Vacations irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale
- Perturbation du biorythme
- Contraintes mentales et charge psychosociale
- Agressions entraînant un stress post-traumatique
- Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
- Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

3. Profil souhaité :

a) compétences spécifiques

- Etre apte au travail sur le terrain
- Etre en possession du permis de conduire

b) compétences

- Pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes
- Comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement
- Rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel
- Identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif
- Adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation
- Situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales
- Approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes
- Appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes
- Dans son fonctionnement habituel, agir selon les objectifs fixés

- Appliquer un programme de travail enchaînant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte du fonctionnement
 - Donner les instructions liées à des activités complexes mais relevant du fonctionnement habituel de l'équipe
 - Suivre la réalisation des objectifs de l'équipe et gérer les moyens mis à disposition dans le cadre du fonctionnement habituel
 - Repérer les tensions et les satisfactions présentes dans le groupe et adapter son action en conséquence pour renforcer la cohésion et l'enthousiasme au sein du groupe
 - Dans le cadre du fonctionnement habituel du groupe, convaincre le groupe de l'importance de l'objectif commun
 - Planifier les activités courantes, relevant du fonctionnement habituel du groupe
 - Prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes
 - Avoir une influence sur le groupe dans son fonctionnement habituel et pouvoir lui donner une orientation dans le sens souhaité par l'organisation
 - Formation fonctionnelle gestionnaire fonctionnelle
 - Formation continue discipline ; contrôle interne ; pour les dirigeants
 - Formation continue Community Policing
4. Lieu habituel de travail : La zone de police de Seraing-Neupré dans son entièreté
5. Renseignements complémentaires : Direction du personnel, Rue de la Bouteille, 65 à 4100 Seraing.
6. Date ultime d'introduction des candidatures : Laisser à l'appréciation du DGP/DPM
7. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer : A déterminer ultérieurement par le chef de zone
8. Evaluation spécifique : Néant
9. Compétences particulières : Néant
10. Emploi vacant à la date : 1^{er} janvier 2018
11. Composition de la commission de sélection : Néant
12. Tests d'aptitude : Test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou interview en fonction du nombre de candidats

ZP – 5278 : SERAING-NEUPRÉ
CADRE OPÉRATIONNEL - CADRE DE BASE
inspecteur intervention

1. Catégorie(s) de personne qui peu (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :

Personnel Ops – cadre de Base – inspecteur de police

2. Description de la fonction :

a) L'intervention

- Travailler sous l'autorité de l'Officier de Police Judiciaire de garde
- Effectuer les interventions de police administrative et judiciaire qui lui sont confiées, selon les principes de la police de proximité
- Lors de ces patrouilles, rechercher prioritairement les infractions au règlement général de police ainsi que celles aux règles gérant la circulation routière
- Effectuer d'initiative des patrouilles orientées vers la sécurité, la tranquillité, la salubrité et la propreté publiques
- Acter les plaintes, rédiger des rapports dans le respect des instructions légales en effectuant une enquête policière pour finaliser de manière efficiente les dossiers ;
- Effectuer les missions qui lui sont confiées dans le cadre de la capacité hypothéquée (conformément aux instructions opérationnelles)
- Participer à des opérations de police administrative et/ou judiciaire planifiées
- S'investir de manière qualitative dans l'alimentation générale du cycle d'information, selon les règles établies
- Répondre à tout appel relatif à l'exécution du service et veiller à utiliser les possibilités statutaires à bon escient
- Faire preuve d'un esprit de service
- Participer activement aux formations plus particulièrement celles visant la maîtrise de la violence

Risques potentiels liés à :

- Risques spécifiques (Poste de sécurité)
- Agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses
- Stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis
- Exposition à un agent chimique et/ou biologique
- Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
- Utilisation de moyen incapacitant

- Irritation, intoxication, infection
- Contraintes physiques (conditions ergonomiques)
- Travail sur écrans
- Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
- Intempéries
- Inconfort, Maladies
- Travail de nuit et vacations irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale
- Perturbation du biorythme
- Contraintes mentales et charge psychosociale
- Agressions entraînant un stress post-traumatique
- Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
- Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

b) L'accueil

- Assurer l'accueil des personnes et/ou des victimes selon les principes de la police de proximité
- Acter les plaintes et rédiger les devoirs dans le respect des instructions légales en effectuant une enquête policière pour finaliser de manière efficiente les dossiers
- S'investir de manière qualitative dans l'alimentation générale du cycle d'information, selon les règles établies
- Informer correctement les citoyens, assurer le renvoi vers le service compétent si nécessaire et après avoir analysé leurs besoins
- Après 21 heures, seuls les accueils à caractère urgent sont pris en charge (voir la note de politique générale). Dans tous les cas, une information ISLP complète est rédigée.
- Respecter les règles de procédure mises en place afin d'assurer une qualité de service
- Faire preuve d'un esprit de service

Risques potentiels liés à :

- Risques spécifiques (Poste de sécurité)
- Agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses
- Stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis
- Exposition à un agent chimique et/ou biologique
- Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
- Utilisation de moyen incapacitant
- Irritation, intoxication, infection
- Contraintes physiques ou conditions ergonomiques
- Travail sur écrans
- Fatigues oculaires, maux de tête
- Travail statistique
- Problèmes physiques
- Travail de nuit et vacations irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale
- Perturbation du biorythme
- Contraintes mentales et charge psychosociale
- Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes

Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

3. Profil souhaité :

a) compétences spécifiques

- Être apte au travail sur le terrain
- Être en possession du permis de conduire

b) compétences

- Pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes
- Comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement
- Rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel
- Identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif
- Adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation
- Situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales

- Approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes
 - Appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes
 - Agir selon les objectifs fixés
 - Appliquer un programme de travail enchaînant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte du fonctionnement
 - Prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes
 - Mettre en œuvre les règles de fonctionnement liées au travail du groupe notamment en termes d'entraide, d'écoute et d'information
 - Réagir adéquatement à des situations diverses en adaptant les réponses habituelles aux circonstances rencontrées
 - Proposer des actions pour assurer le déroulement de l'activité dans des contextes divers
 - Mettre en œuvre des actions expérimentées dans le contexte d'un fonctionnement habituel
4. Lieu habituel de travail : La zone de police de Seraing-Neupré dans son entièreté
5. Renseignements complémentaires : Direction du personnel, Rue de la Bouteille, 65 à 4100 Seraing.
6. Date ultime d'introduction des candidatures : Laisser à l'appréciation du DGP/DPM
7. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer : A déterminer ultérieurement par le chef de zone
8. Évaluation spécifique : Néant
9. Compétences particulières : Néant
10. Emploi vacant à la date : 1^{er} janvier 2018
11. Composition de la commission de sélection : Néant
12. Tests d'aptitude : Test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou interview en fonction du nombre de candidats

ZP – 5278 : SERAING-NEUPRÉ
 CADRE OPÉRATIONNEL - CADRE DE BASE
inspecteur maître-chien

1. Catégorie(s) de personne qui peu (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :
 Personnel Ops – cadre de Base – inspecteur de police

2. Description de la fonction :

- Travailler sous l'autorité de l'adjoint attaché à la gestion journalière du service
- Surveiller journallement le territoire local comme les abords des établissements scolaires, les carrefours et/ou autres « points noirs » afin de garantir la sécurité routière mais aussi la fluidité de la circulation. Il doit spontanément consulter le module « orbit » afin d'optimiser les moments de surveillance ;
- Répondre aux sollicitations du dispatching (local et/ou CIC), il constate de manière qualitative les infractions dénoncées ;
- Organiser des actions visant le respect des règlements généraux de police de la ville de Seraing et de la commune de Neupré prioritairement le chapitre 12 visant les obligations imposées aux propriétaires ou détenteurs d'animaux ;
- Acter les plaintes, rédiger des rapports dans le respect des instructions légales notamment en finalisant les dossiers dans les délais prescrits ;
- S'engager à formaliser des objectifs de travail et participer aux contrôles planifiés ;
- Être appelé à prêter son concours pour toute intervention et/ou appui au sein du département de police secours ;
- Répondre à tout appel relatif à l'exécution du service et veille à utiliser les possibilités statutaires à bon escient ;
- Occasionnellement, il peut être requis de conduire tout courrier urgent ;
- Faire preuve d'un esprit de service ;
- Participer activement aux formations instaurées plus particulièrement celles visant la maîtrise de la violence

Risques potentiels liés à :

- Risques spécifiques (Poste de sécurité)
- Agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses
- Stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis
- Exposition à un agent chimique et/ou biologique
- Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
- Utilisation de moyen incapacitant
- Irritation, intoxication, infection

- Contraintes physiques (conditions ergonomiques)
- Travail sur écrans
- Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
- Intempéries
- Inconfort, Maladies
- Travail de nuit et vacations irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale
- Perturbation du biorythme
- Contraintes mentales et charge psychosociale
- Agressions entraînant un stress post-traumatique
- Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
- Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

3. Profil souhaité :

a) compétences spécifiques

- Etre apte au travail sur le terrain
- Etre en possession du permis de conduire

b) compétences

- Pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes
- Comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement
- Rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel
- Identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif
- Adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation
- Situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales
- Approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes
- Appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes
- Agir selon les objectifs fixés
- Appliquer un programme de travail enchaînant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte du fonctionnement
- Prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes
- Mettre en œuvre les règles de fonctionnement liées au travail du groupe notamment en termes d'entraide, d'écoute et d'information
- Réagir adéquatement à des situations diverses en adaptant les réponses habituelles aux circonstances rencontrées
- Proposer des actions pour assurer le déroulement de l'activité dans des contextes divers
- Mettre en œuvre des actions expérimentées dans le contexte d'un fonctionnement habituel
- Etre titulaire d'un brevet maître-chien de patrouille ou s'engager à suivre la formation
- Etre en possession d'un chien âgé d'au moins 18 mois

4. Lieu habituel de travail : La zone de police de Seraing-Neupré dans son entièreté

5. Renseignements complémentaires : Direction du personnel, Rue de la Bouteille, 65 à 4100 Seraing.

6. Date ultime d'introduction des candidatures : Laisser à l'appréciation du DGP/DPM

7. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer A déterminer ultérieurement par le chef de zone

8. Evaluation spécifique : Néant

9. Compétences particulières : Néant

10. Emploi vacant à la date : 1^{er} janvier 2018

11. Composition de la commission de sélection : Néant

12. Tests d'aptitude : Test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou interview en fonction du nombre de candidats

ZP – 5278 : SERAING-NEUPRÉ
CADRE OPÉRATIONNEL - CADRE DE BASE
inspecteur de proximité

1. Catégorie des personnes qui peut (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :

- Personnel Ops – cadre de base – inspecteur de police

- Il s'agit d'un emploi spécialisé
- La priorité sera accordée aux détenteurs du brevet fonctionnel
- Détenteurs ou non du brevet de la « formation fonctionnelle police de quartier »

2. Description de la fonction :

- Travailler sous l'autorité du chef et des adjoints du commissariat de proximité auquel il est attaché
- Effectuer d'initiative des patrouilles orientées vers la sécurité, la tranquillité, la salubrité et la propreté publiques
- Acter les plaintes, rédiger des rapports dans le respect des instructions légales en effectuant les enquêtes policières utiles pour finaliser les dossiers dans le respect des prescrits dont la MFO3
- Assumer la gestion du secteur assigné selon la philosophie et les principes de la police de proximité ;
- S'engager à suivre les instructions données visant la manière de gérer le quartier
- S'investir de manière qualitative dans l'alimentation générale du cycle d'information, selon les règles établies
- Se tenir informé de ce qui se vit dans son quartier où il doit devenir la personne de référence et prendre les initiatives immédiates et utiles en vue de la résolution de problèmes posés
- Exécuter les tâches de police administrative et judiciaire dévolues
- Utiliser de manière efficiente du règlement général de police selon les lignes de conduite fournies dans le cadre de la gestion du secteur attribué
- Mettre tout en œuvre pour garantir la tranquillité, la salubrité, la propreté et la sécurité dans son secteur et ce, en parfaite synergie avec ses collègues, les autres partenaires et la population
- Être attentif aux règles régissant le domaine de la circulation routière notamment dans le cadre du secteur attribué
- Répondre à tout appel relatif à l'exécution du service et veiller à utiliser les possibilités statutaires à bon escient
- Participer à des opérations de police administrative et/ou judiciaire planifiées
- Faire preuve d'un esprit de service
- Participer activement aux formations plus particulièrement celles visant à la maîtrise de la violence

Risques potentiels liés à :

- Risques spécifiques (Poste de sécurité)
 - agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses
 - stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis
 - Exposition à un agent chimique et/ou biologique
 - Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
 - Utilisation de moyen incapacitant
 - Irritation, intoxication, infection
 - Contraintes physiques (conditions ergonomiques)
 - Travail sur écrans
 - Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
 - Intempéries
 - Inconfort, Maladies
 - Contraintes mentales et charge psychosociale
 - Agressions entraînant un stress post-traumatique
 - Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
 - Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

3. Profil souhaité :

a) Compétences spécifiques

- Être apte au travail sur le terrain
- Être en possession du permis de conduire

b) Compétences

- Pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes
- Comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement
- Rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel

- Identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif
- Adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation
- Situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales
- Approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes
- Appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes
- Agir selon les objectifs fixés
- Appliquer un programme de travail enchaînant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte du fonctionnement
- Prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes
- Mettre en œuvre les règles de fonctionnement liées au travail du groupe notamment en termes d'entraide, d'écoute et d'information
- Réagir adéquatement à des situations diverses en adaptant les réponses habituelles aux circonstances rencontrées
- Proposer des actions pour assurer le déroulement de l'activité dans des contextes divers
- Mettre en œuvre des actions expérimentées dans le contexte d'un fonctionnement habituel

4. Lieu habituel de travail : La zone de police de Seraing-Neupré dans son entièreté

5. Renseignements complémentaires : Direction du personnel, Rue de la Bouteille, 65 à 4100 Seraing.

6. Date ultime d'introduction des candidatures: Laisser à l'appréciation du DGP/DPM

7. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer : A déterminer ultérieurement par le chef de zone

8. Evaluation spécifique : Néant

9. Compétences particulières : Néant

10. Emploi vacant à la date : 1^{er} janvier 2018

11. Composition de la commission de sélection : Néant

12. Tests d'aptitude : Test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou entretien en fonction du nombre de candidats

ZP – 5278 : SERAING-NEUPRÉ
CADRE OPÉRATIONNEL - CADRE DE BASE
inspecteur roulage

1. Catégorie(s) de personne qui peu (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :

Personnel Ops – cadre de Base – inspecteur de police

2. Description de la fonction :

- Travailler sous l'autorité de l'adjoint attaché à la gestion journalière de la sécurité routière
- Surveiller journallement le territoire local comme les abords des établissements scolaires, les carrefours et/ou autres « points noirs » afin de garantir la sécurité routière mais aussi la fluidité de la circulation. Il doit spontanément consulter le module « obit » afin d'optimiser les moments de surveillance ;
- Répondre aux sollicitations du dispatching (local et/ou CIC), constater de manière qualitative les accidents de circulation et autres collisions notamment en fonction des protocoles avec les autres polices locales ;
- Savoir utiliser le logiciel requis et autres outils à disposition pour établir les plans relatifs aux accidents et autres collisions constatés ;
- Surveiller journallement le respect des règles en matière de circulation routière en général, adopter une attitude pro active en constatant les infractions selon la politique interne édictée dans le plan d'actions ;
- Organiser des actions visant le respect des règlements généraux de police de la ville de Seraing et de la commune de Neupré ;
- Acter les plaintes, rédige des devoirs dans le respect des instructions légales notamment en finalisant les dossiers dans les délais prescrits ;
- S'engager à formaliser des objectifs de travail dans une voire deux des matières spécialisées de roulage (comme la conduite sous influence de drogue au volant, les excès de vitesse, ...) et participer aux contrôles planifiés ;
- Prêter son concours pour toute intervention et/ou appui au sein du département de police secours ;
- Répondre à tout appel relatif à l'exécution du service et veiller à utiliser les possibilités statutaires à bon escient ;

- Occasionnellement, conduire tout courrier urgent ;
- Faire preuve d'un esprit de service ;
- Participer activement aux formations instaurées plus particulièrement celles visant la maîtrise de la violence

Risques potentiels liés à :

- Risques spécifiques
- Poste de sécurité
- Agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses
- Stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis
- Exposition à un agent chimique et/ou biologique
- Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
- Utilisation de moyen incapacitant
- Irritation, intoxication, infection
- Contraintes physiques (conditions ergonomiques)
- Blessures, maladies du dos ou autres
- Travail sur écrans
- Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
- Intempéries
- Inconfort, Maladies
- Vacations irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale
- Perturbation du biorythme
- Contraintes mentales et charge psychosociale
- Agressions entraînant un stress post-traumatique
- Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
- Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

3. Profil souhaité :

a) compétences spécifiques

- Etre apte au travail sur le terrain
- Etre en possession du permis de conduire

b) compétences

- Pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes
- Comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement
- Rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel
- Identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif
- Adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation
- Situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales
- Approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes
- Appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes
- Agir selon les objectifs fixés
- Appliquer un programme de travail enchaînant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte du fonctionnement
- Prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes
- Mettre en œuvre les règles de fonctionnement liées au travail du groupe notamment en termes d'entraide, d'écoute et d'information
- Réagir adéquatement à des situations diverses en adaptant les réponses habituelles aux circonstances rencontrées
- Proposer des actions pour assurer le déroulement de l'activité dans des contextes divers
- Mettre en œuvre des actions expérimentées dans le contexte d'un fonctionnement habituel

4. Lieu habituel de travail : La zone de police de Seraing-Neupré dans son entièreté

5. Renseignements complémentaires : Direction du personnel, Rue de la Bouteille, 65 à 4100 Seraing.

6. Date ultime d'introduction des candidatures : Laisser à l'appréciation du DGP/DPM

7. Date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit s'effectuer : A déterminer ultérieurement par le chef de zone
8. Evaluation spécifique : Néant
9. Compétences particulières : Néant
10. Emploi vacant à la date : 1^{er} janvier 2018
11. Composition de la commission de sélection : Néant
12. Tests d'aptitude : Test d'aptitude en maîtrise de la violence, test écrit et/ou interview en fonction du nombre de candidats

M. le Président présente le point.

Aucune remarque ni objection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

OBJET N° 4 : Acquisition d'une armoire intelligente pour la gestion des clés - Approbation des conditions, du mode de passation du marché et arrêt de la liste des opérateurs économiques à consulter.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du conseil de police ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 92 (la dépense à approuver hors T.V.A. n'atteint pas le seuil de 30.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 5 septembre 2001 portant le règlement général sur la comptabilité de la zone de police et plus particulièrement son article 56 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire pour la gestion du charroi du service intervention de la police locale de SERAING-NEUPRÉ d'acquérir une armoire de gestion électronique des clés ;

Considérant le cahier des charges relatif au marché "Acquisition d'une armoire intelligente pour la gestion des clés" établi par le service administratif ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 7.000,00 € hors T.V.A. ou 8.470,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable qui sera constaté par facture acceptée ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, à l'article 33000/744-51, ainsi libellé : "Achats de matériel d'équipement" ;

Vu la décision du collège de police du 30 août 2017 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DÉCIDE

par 17 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 17 :

1. d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Acquisition d'une armoire intelligente pour la gestion des clés", établis par le service administratif. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 7.000,00 € hors T.V.A. ou 8.470,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;
2. de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable qui sera constaté par facture acceptée ;
3. de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :
 - b.v.b.a. KEYTECHNIK, (T.V.A. BE 0861.289.52), Dikberd 14 - Unit 5C2 à 2200 HERENTALS ;
 - n.v. DE RAAT SECURITY PRODUCTS, (T.V.A. BE 0440.882.420), Gareelmakersstraat 10 à 2200 HERENTALS ;
 - n.v. TRANSPSAFE SYSTEMS BELGIUM, (T.V.A. BE 0450.232.923), Lindestraat 20 - Industriepark C-3 à 9240 ZELE ;
 - b.v. ECOS-SYSTEMS , rue du Centre 1 à 93160 NOISY-LE-GRAND (FRANCE),

IMPUTE

la dépense que le budget extraordinaire de 2017 à l'article 33000/744-51, ainsi libellé : "Achats de matériel d'équipement", dont le disponible est suffisant,

CHARGE

- le service du marché public de la rédaction du rapport d'examen des offres en concertation avec le service administratif ;
- le service administratif de l'établissement du bon de commande afférent à ce marché.

M. le Président présente le point.

Aucune remarque ni objection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

OBJET N° 5 : Acquisition de radars préventifs et de herse - Approbation des conditions, du mode de passation du marché et arrêt de la liste des firmes à consulter.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du conseil de police ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, paragraphe 1, 1° a (la dépense à approuver hors T.V.A. n'atteint pas le seuil de 135.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 5 septembre 2001 portant le règlement général sur la comptabilité de la zone de police et plus particulièrement son article 56 ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90 1° ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Considérant qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement de la police locale de SERAING-NEUPRÉ d'acquérir des nouveaux radars préventifs et des herse ;

Considérant le cahier des charges relatif au marché "Acquisition de radars préventifs et de herse" établi par le service administratif ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

- Lot 1 [Radar préventif solaire (PIV)] ;
- Lot 2 (herse) ;

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 5.500,00 € hors T.V.A. ou 6.655,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sur simple facture acceptée ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, à l'article 33000/744-51, ainsi libellé : "Achats de matériel d'équipement" ;

Vu la décision du collège de police du 30 août 2017 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DÉCIDE

par 18 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 18 :

1. d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Acquisition de radars préventifs et de herse", établis par le service administratif. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 5.500,00 € hors T.V.A. ou 6.655,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;
2. de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
3. de consulter dans le cadre de la procédure négociée les firmes suivantes :
 - s.a. EUROSIGN (siège social : rue Au-delà de l'Eau 3, 6852 PALISEUL), (T.V.A. BE 0456.426.471), Zoning industriel de NOVILLÉ-LES-BOIS, rue Ernest Montellier 20 à 5380 FERNELMONT ;
 - s.a. PONCELET SIGNALISATION, (T.V.A. BE 0402.355.010), rue de l'Arbre Saint-Michel 89 à 4400 FLEMALLE ;
 - s.a. HOFMAN ET FILS, (T.V.A. BE 0414.138.035), Zoning industriel Les Plénesses, rue des Waides 17 à 4890 THIMISTER ;

- s.a. TRAFIC-SIGNALISATION-SECURITE, (T.V.A. BE 0464.854.286),
rue Defuisseaux 124 à 7333 SAINT- GHISLAIN,

PRÉCISE

que ce marché sera constaté sur simple facture acceptée,

IMPUTE

la dépense de 6.655,00 €, T.V.A. de 21 % comprise, sur le budget extraordinaire de 2017, à l'article 33000/744-51, ainsi libellé : "Achats de matériel d'équipement", dont le disponible est suffisant,

CHARGE

- le service des marchés publics de la rédaction du rapport d'examen des offres en concertation avec le service administratif ;
- le service administratif de l'établissement du bon de commande afférent à ce marché.

M. ONKELINX entre en séance.

M. le Président présente le point.

Intervention de M. Todaro : combien de hermes sont achetées ?

La proposition est adoptée à l'unanimité.

OBJET N° 6 : Acquisition de matériel de phonie via l'accord – cadre n° CD MP OO 40.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil de police ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 26, paragraphe 1, 1° a (le montant du marché hors T.V.A. ne dépassant pas le seuil de 85.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 105 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Considérant la nécessité d'acquérir du matériel pour la phonie ASTRID afin de renouveler l'équipement des policiers ;

Considérant qu'ASTRID a conclu un marché public (n° CD MP OO 40) relatif à la réalisation d'un accord-cadre pour la fourniture de terminaux de données mobiles, accessoires et service, et ce, afin de simplifier la commande d'équipement terminaux de ses utilisateurs et d'en garantir la parfaite compatibilité ;

Attendu, dès lors, qu'il serait judicieux d'acquérir auprès de la s.a. A.E.G. Belgium quai de Biesterbroeck 300, 1070 BRUXELLES (T.V.A. BE0457.961.942), via l'accord-cadre précité :

- 8 radios mobiles EADS type TMR880i avec GPS intégré pour un montant de 7.200,00 € hors T.V.A. ou 8.712,00 € T.V.A. de 21 % comprise ;
- 70 oreillettes renforcées pour un montant de 3.693,90 € hors T.V.A. ou 4.469,62 € T.V.A. de 21 % comprise ;
- 1 radio dispatch tetra BS33 et accessoires : casques sans fil commande à la ceinture pour un montant 4.747,91 € hors T.V.A. ou 5.744,97 €, T.V.A. de 21 % comprise ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 15.641,81 € hors T.V.A. ou 18.926,59 €, T.V.A. de 21 % comprise ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, à l'article 33000/744-51, ainsi libellé "Achat de matériel d'équipement" ;

Vu la décision du collège de police de 30 août 2017 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DECIDE

par 18 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 18 :

1. de marquer son accord, via l'accord – cadre ASTRID n° CD MP OO 40 sur l'acquisition de :

- 8 radios mobiles EADS type TMR880i avec GPS intégré pour un montant de 7.200,00 € hors T.V.A. ou 8.712,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;
 - 70 oreillettes renforcées pour un montant de 3.693,90 € hors T.V.A. ou 4.469,62 €, T.V.A. de 21 % comprise ;
 - 1 radio dispatch tetra BS33 et accessoires : casques sans fil commande à la ceinture pour un montant 4.747,91 € hors T.V.A. ou 5.744,97 €, T.V.A. de 21 % comprise ;
2. d'imputer la dépense totale, pour un montant de 15.641,81 € hors T.V.A. ou 18.926,59 €, T.V.A. de 21 % comprise, sur le budget extraordinaire de 2017, à l'article 33000/744-51, ainsi libellé : "Achat de matériel d'équipement", dont le disponible est suffisant.

CHARGE

le service administratif du suivi du dossier et de la rédaction du bon de commande y afférent.

M. le Président présente le point.

Aucune remarque ni objection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

OBJET N° 7: Mise en conformité électrique des bâtiments de police - Approbation des conditions, du mode de passation du marché et arrêt de la liste des opérateurs économiques à consulter.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du conseil de police ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 92 (la dépense à approuver hors T.V.A. n'atteint pas le seuil de 30.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Considérant que, conformément à la législation, la police locale de SERAING-NEUPRÉ à procéder au contrôle des installations électriques des différents bâtiments de la zone ;

Considérant que la Société SOCOTEC a réalisé ce premier contrôle et a dressé une liste de points en infraction à ladite législation, il serait judicieux d'effectuer toutes les réparations pour la mise aux normes des installations ;

Considérant le cahier des charges relatif au marché "Mise en conformité électrique des bâtiments de police" établi par le service administratif ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 24.793,39 € hors T.V.A. ou 30.000,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable qui sera constaté sur facture acceptée ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, à l'article 33000/724-60, ainsi libellé : "Maintenance extraordinaire des bâtiments" ;

Vu la décision du collège de police de 30 août 2017 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DÉCIDE

par 18 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 18 :

1. d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Mise en conformité électrique des bâtiments de police", établis par le service administratif. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 24.793,39 € hors T.V.A. ou 30.000,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;
2. de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable qui sera constaté sur facture acceptée ;
3. de consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre du marché par procédure négociée sans publication préalable :

- s.c.r.l. ETABLISSEMENTS STEFENATTO, T.V.A. BE 0430.045.936, rue du Many 119, 4100 SERAING ;
- s.a. ELECTRICITE DESERT J., T.V.A. BE 0444.589.305, rue de l'Eglise 40, 4100 SERAING ;
- s.a. ANDRE CORNET - ELECT, T.V.A. BE 0445.268.701, avenue des Acacias 46, 4120 ROTHEUX-RIMIERE ;
- s.a. COLLIGNON ENG., T.V.A. BE 0420.578.340, Brisco 4, 6997 EREZEE,
IMPUTE

la dépense sur le budget extraordinaire de 2017, à l'article 33000/724-60, ainsi libellé :
"Maintenance extraordinaire des bâtiments", dont le disponible est suffisant,

CHARGE

- le service des marchés publics de la rédaction du rapport d'examen des offres en concertation avec le service administratif ;
- le service administratif de l'établissement du bon de commande afférent à ce marché.

M. le Président présente le point.

Aucune remarque ni objection.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

OBJET N° 8 : Acquisition de nouveaux drones et de matériel pour le drone de la police locale de SERAING-NEUPRE - Approbation des conditions, du mode de passation du marché et arrêt de la liste des opérateurs économiques à consulter.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du conseil de police ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 92 (la dépense à approuver hors T.V.A. n'atteint pas le seuil de 30.000,00 €) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 5 septembre 2001 portant règlement général sur la comptabilité de la zone de police et plus particulièrement son article 56 ;

Considérant qu'afin de travailler de manière plus efficace avec le drone et de pouvoir former plusieurs télépilotes, il est nécessaire d'acquérir du nouveau matériel ;

Considérant le cahier des charges relatif au marché "Acquisition de nouveaux drones et de matériel pour le drone de la police locale de SERAING-NEUPRE" établi par le service administratif ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

- lot 1 (Télécommande) ;
- lot 2 (Batteries) ;
- lot 3 (Traceur GPS) ;
- lot 4 (Valises de protection) ;
- lot 5 (Récepteur d'images) ;
- lot 6 (Drone d'entraînement) ;
- lot 7 (Drones) ;

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 12.396,69 € hors T.V.A. ou 15.000,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que ce marché sera constaté sur facture acceptée ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, à l'article 33000/744-51, ainsi libellé : "Achats de matériel d'équipement" ;

Vu la décision du collège de police de 30 août 2017 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DECIDE

par 18 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 18 :

1. d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Acquisition de nouveaux drones et de matériel pour le drone de la police locale de SERAING-NEUPRE", établis par le service administratif. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 12.396,69 € hors T.V.A. ou 15.000,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;
 2. de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable qui sera constaté sur facture acceptée ;
 3. de consulter la liste des opérateurs économiques suivants dans le cadre de ce marché :
 - s.p.r.l. AMPHIOS, T.V.A. BE 0898.259.194, avenue de l'Eté 57 à 1410 WATERLOO ;
 - M. Michaël DARIS (personne physique) RCTakeOff, T.V.A. BE 0819.024.250, Champelsstraat 42 à 3090 OVERIJSE ;
 - M. Eric DOCKIER (personne physique) HOBBY SERVICE, T.V.A. BE 0757.189.918, rue Pierre Michaux 63 à 4683 OUPEYE, CHARGE
- le service des marchés publics de la rédaction du rapport d'examen des offre en concertation avec le service administratif ;
 - le service administratif de l'établissement du bon de commande y afférent.

M. le Président présente le point.

Intervention de M. Todaro.

Intervention de M. Rizzo.

Réponse de M. le Président.

Intervention de M. Robert.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

OBJET N° 8.1 : Courriel du 5 septembre 2017 par lequel M. Samuel RIZZO, Conseiller de police, sollicite, sur base de l'article 27 de la Loi du 7 décembre 1998, l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour du conseil de police du 11 septembre 2017, dont l'objet est : "Surveillance des habitations de Seraing et de Neupré via la plate-forme "Police-on-web"."

Vu l'article 27 de la Loi du 7 décembre 1998, organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée ;

Vu courriel du 5 septembre 2017 par lequel M. Samuel RIZZO, conseiller de police, sollicite, sur base de l'article 27 de la Loi du 7 décembre 1998, l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour du conseil de police du 11 septembre 2017, dont l'objet est : "Surveillance des habitations de Seraing et de Neupré via la plate-forme "Police-on-web"", dont voici la teneur :

"Surveillance des habitations de Seraing et de Neupré via la plate-forme "Police-on-web".

Est-il possible de faire le point de manière statistique sur le nombre de personnes ayant fait appel à ce service sur les Villes de Seraing et de Neupré ?

Comment les services de Police ont-ils été impactés (surplus de travail ? nombre de cambriolages ?,...) ?",

PREND CONNAISSANCE

de la correspondance susvisée.

Exposé de M. Rizzo.

Réponse de M. Léon Coulon, Commissaire de police.

Intervention de M^{me} le Bourgmestre de Neupré.

La séance publique est levée